

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**  
**VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE MODIFICATION DE  
DOMANIALITE POUR UN DECLASSEMENT PARTIEL DU  
DOMAINE PUBLIC EN VUE D'ALIENATION IMPASE DES  
TRANSPORTS**

○

**Du 9 février 2026 à 9 h au 23 février 2026 inclus à 17 h**

**RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS  
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Commissaire Enquêteur : Rémi ABRIOL**

**Destinataires :**

➤ Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon.

## SOMMAIRE

### PREMIERE PARTIE, RAPPORT

<b>1</b>	<b>CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
2.1	Objets de l'enquête .....	3
2.2	Nature et caractéristiques des fonciers concernés par le projet de cession	4
-2.2.1	Déclassement du domaine public : Impasse des Transports	4
2.3	Composition du dossier soumis à l'enquête .....	6
<b>3</b>	<b>ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>6</b>
3.1	Chronologie des événements avant l'enquête.....	7
3.2	Chronologie des événements pendant l'enquête.....	7
3.3	Déroulement.....	7
3.4	Information du public – publicité et affichages .....	8
3.5	Accueil du public .....	8
3.6	Clôture de l'enquête.....	8
<b>4</b>	<b>OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....</b>	<b>9</b>
4.1	Observations du Commissaire Enquêteur concernant le dossier .....	9
4.2	Observations du Public .....	9
4.2.1	Observations verbales.....	9
4.2.2	Observations inscrites sur le registre d'enquête.....	9
4.2.3	Analyse du commissaire enquêteur sur les interventions du public.....	9
<b>5</b>	<b>LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>10</b>

### SECONDE PARTIE CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

<b>1</b>	<b>DECLASSEMENTS PARTIELS DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'ALIENATION .....</b>	<b>11</b>
1.1	Impasse des Transport.....	11
<b>2</b>	<b>Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur .....</b>	<b>12</b>
2.1	Sur l'information du public .....	12
2.2	Sur les observations du public	12
<b>3</b>	<b>Formulation de l'avis .....</b>	<b>13</b>
3.1	Recommandations	14

<b>Annexes</b> .....	
----------------------	--

15 à 24

## **PREMIERE PARTIE : RAPPORT**

### **➤ 1.CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENQUÊTE :**

**Code de la voirie routière**, notamment les articles L.131-4 et L.141-2 à L.141-6 et R.141-4 et suivants ;

**Code rural et de la pêche maritime**, notamment, l'article L. 161-10 et les suivants.

**Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;**

**Code des Relations entre le Public et l'Administration ;** articles L.134-1, L.134-2 et suivants.

**Code de l'urbanisme ;** article L.318 et suivants

**Décision** du président du Tribunal Administratif de NANTES portant établissement de la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2026.

**Délibération du conseil municipal de** la ville de La Roche-sur-Yon du 9 décembre 2025, décidant d'engager la procédure d'enquête publique concernant le déclassement d'une portion du domaine public de l'impasse des Transports, zone d'activités Acti-Sud

**Arrêté n° 2025\_Ville\_2234** en date du 17 décembre 2025 du Maire de La Roche-sur-Yon organisant l'enquête et nommant le commissaire enquêteur.

### **➤ 2.GENERALITES :**

#### **▪ 2.1-Objet de l'enquête :**

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements de portion de voiries, délaissés fonciers ou espaces verts n'ayant plus d'intérêt majeur pour la collectivité ou encore pour leur donner une autre dimension en l'intégrant à son domaine privé afin de développer des projets privés, de créer des fronts bâtis réguliers, de rationaliser son patrimoine bâti et non bâti. Ces déclassements nécessitent parfois l'organisation d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, par délibération du 9 décembre 2025, a approuvé le lancement d'une enquête publique en vue d'un déclasserement du domaine public d'une portion de voirie située impasse des Transports, au sein de la zone d'activités Acti Sud.

Aucune contrainte ne s'opposant à cette cession, une procédure de déclasserement peut être engagée. L'emprise exacte sera précisée par l'intervention d'un géomètre.

Par délibération du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique pour le déclasserement partiel d'une portion du domaine public Impasse des Transports, dans la zone Acti-Sud.

Par arrêté municipal n°2025\_Ville\_2234 en date du 17 décembre 2025, Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

#### **▪ 2.2 : Nature et caractéristiques des fonciers concernés :**

##### **2.2.1- Déclasserement du domaine public en vue d'aliénation.**

La palette de retournement située impasse des Transports fait l'objet de stationnements abusifs empêchant le retournement des poids lourds, gênant la voie d'accès au domaine ferroviaire ainsi que l'accès aux canalisations d'assainissement pour leur entretien. Des problèmes d'insalubrité, de nuisances sonores, de raccordements illicites aux réseaux d'énergie ainsi que des rejets hors réseaux provoquant des pollutions ont également été relevés.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, la Ville envisage le réaménagement de la voirie. Le projet prévoit la suppression de la palette de retournement existante et la création d'une nouvelle palette

positionnée au milieu de l'impasse, à hauteur des entrées de l'ESAT et de Vendée Matériaux, accompagnée d'une réduction de la largeur de la voirie. Cette nouvelle configuration permettra de supprimer les possibilités de stationnements abusifs, d'améliorer le fonctionnement de l'impasse, et permettre l'accès des services (dont la SNCF) pour l'entretien des espaces publics et des réseaux de transports d'effluents.

La SCI LE BON (Adapei-Aria), impactée par les nuisances constatées, propose d'acquérir une partie de l'emprise correspondant à l'ancienne palette de retournement lui permettant de réorganiser son stationnement et sécuriser son établissement par l'installation d'une clôture. Cette « acquisition à la ville » correspond à environ 285 m<sup>2</sup>

En contrepartie, la SCI LE BON (Adapei-Aria) cédera à la Ville une emprise foncière permettant la réalisation de la nouvelle palette de retournement. Cette « cession » correspond à environ 150 m<sup>2</sup>

Cette opération foncière est envisagée sous la forme d'un échange sans soulte des parcelles le bornage sera à la charge de la SCI LE BON et les frais de notaire seront supportés par la ville.

### Impasse des Transports (zone Acti-Sud) à La Roche sur Yon ;

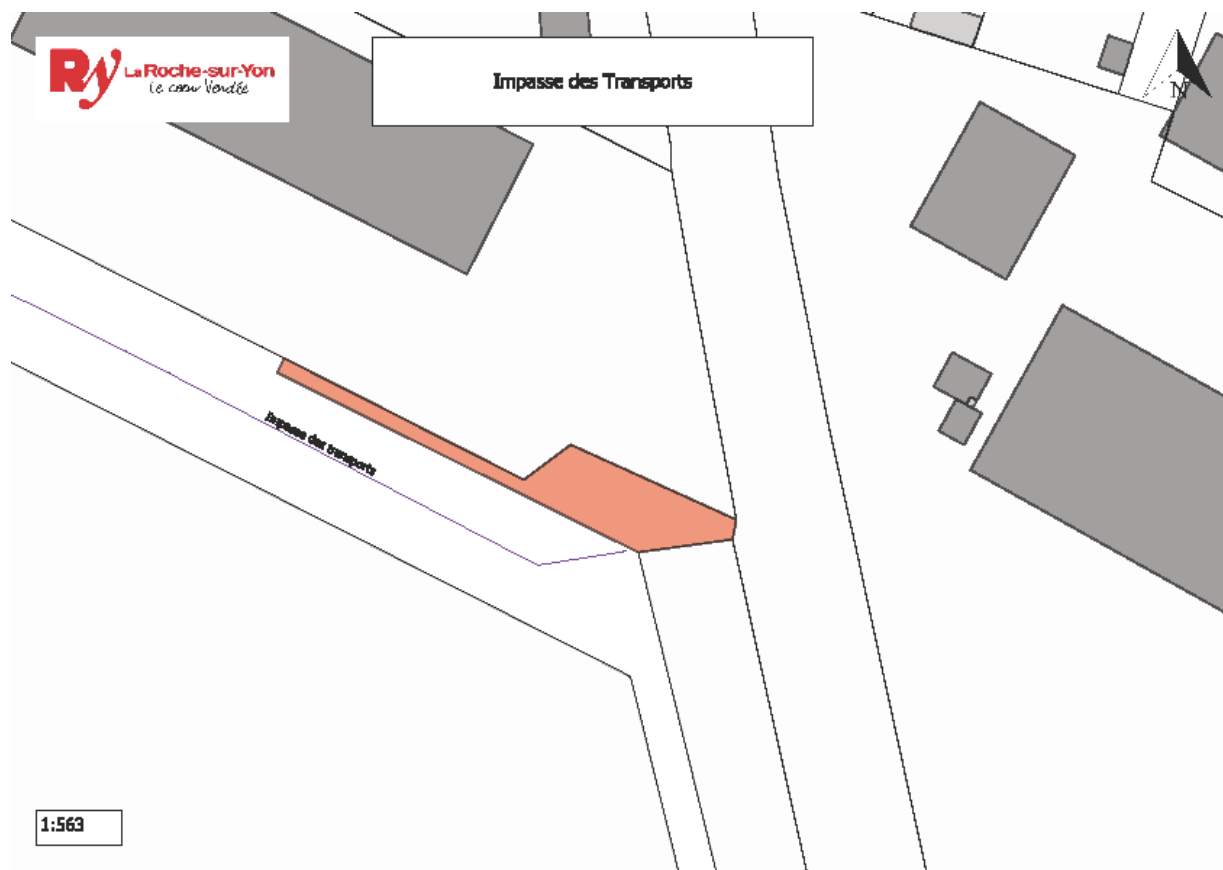
#### Plan de situation



#### Plan de localisation



**Extrait cadastral**



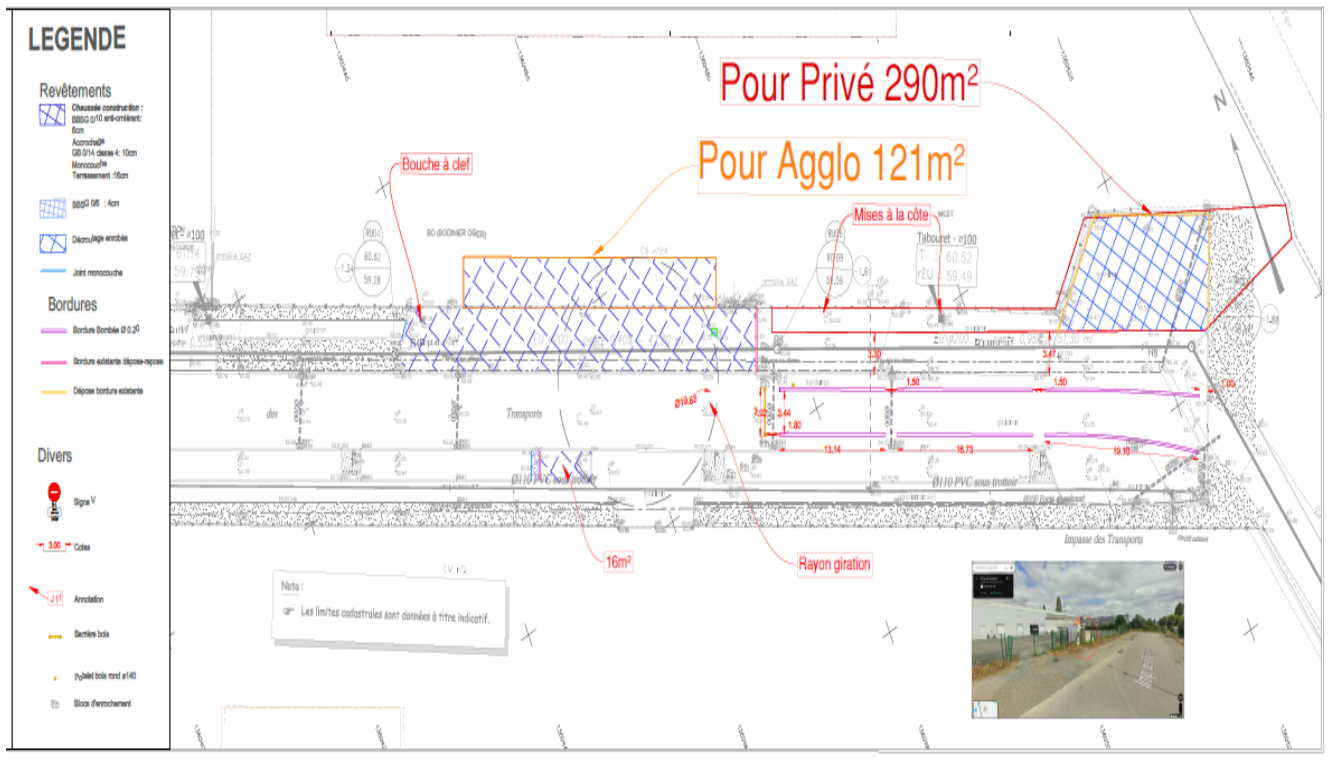
**Vue de la palette de retournement de l'impasse des Transports**



## Vue du fond de l'impasse des Transports



## Plan projet



Les surfaces exactes qui seront cédées seront établies par un géomètre. Cette possible cession a fait l'objet d'une estimation des services fiscaux (France Domaine) et un accord sur l'échange sans soulte est intervenu entre le demandeur et la ville

### ■ 2.3 Composition du dossier soumis à l'enquête :

Le dossier d'enquête a été élaboré par le service Planification et Politique Foncière de la Direction Aménagement et Urbanisme de la ville de la Roche-sur-Yon et de l'Agglomération, notamment par Madame Isabelle BARON.

#### **Le dossier est composé des éléments suivants :**

- Du registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- D'une notice explicative comprenant :
  - Pour le projet de déclassement préalable à l'aliénation d'une portion de domaine public affecté à la voirie publique : une présentation du contexte qui justifie la demande, une vue aérienne, des photographies, un plan de situation, et un projet de découpage foncier
- La délibération du conseil municipal de La Roche-sur-Yon
- L'arrêté du Maire de La Roche-sur-Yon
- L'avis d'enquête
- Le courrier des demandeurs
- Les courriers d'information aux riverains avec les accusés-réceptions
- L'annonce presse et la parution sur le site officiel internet.

### ➤ 3-. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

#### ■ 3.1 Chronologie des évènements avant l'enquête :

**Mail du 5 novembre 2025** : Sollicitation par la ville de La Roche sur Yon pour réaliser une enquête publique de déclassement d'une portion du domaine public, Impasse des Transports. Ce mail a été suivi de divers échange avec Mme BARON Isabelle, en charge du dossier à la ville.

**Mardi 20 janvier 2026** : entretien avec Madame BARON, du service Planification et Politique Foncière de la ville de la Roche-sur-Yon, pour examiner les modalités d'enquête publique (dossier, arrêté, publicités, calendrier du déroulement de l'enquête) suivi d'une visite de terrain et de la vérification de l'affichage avec Mme BARON (le site a été visité et l'affichage de l'avis d'enquête contrôlé in-situ) puis, au siège, le commissaire enquêteur a procédé à la vérification de la constitution du dossier et paraphé les différentes pièces qui seront mises à la disposition du public pendant l'enquête.

(L'affichage a été constaté par mes soins sur les sites suivants : services de l'agglomération rue Lafayette, mairie annexe de St André d'Ornay' et sur site, Impasse des Transport,

#### ■ 3.2 Chronologie des évènements pendant l'enquête :

*NB : Les observations portées sur le registre d'enquête seront affectées de la lettre **R** et d'un numéro d'ordre, et les courriers (ou mails) seront affectés de la lettre **C**. Le contenu est rappelé en 4.2.2 (Observations inscrites sur le registre d'enquête).*

**Lundi 09 février 2026** : 9h00 ouverture de l'enquête, 1<sup>ère</sup> permanence du Commissaire Enquêteur de 9h00 à 12h00, aucune personne ne s'est présentée à cette permanence. La clôture de la permanence a été effectuée à 12h00.

- Personnes venues rencontrer le Commissaire Enquêteur sans déposer d'observations sur le registre :  
Aucune personne n'est venue rencontrer le commissaire enquêteur.

- Observations enregistrées sur le registre d'enquête :

Aucune personne n'a enregistré de remarques sur le registre au cours de cette première permanence.

**Du 09 février après-midi au 23 février 2026 matin inclus** : aucune observation n'a été déposée sur le registre durant les deux semaines de cette mise à disposition du dossier pour le public. Aucun courrier ni courriel ne m'ont été adressés.

**Lundi 23 février 2026** : seconde et dernière permanence du Commissaire Enquêteur de 14h00 à 17h00, personne ne s'est présentée à cette permanence.

- Personnes venues rencontrer le Commissaire Enquêteur sans déposer d'observations sur le registre :

Aucune personne n'est venue rencontrer le commissaire enquêteur.

- Observations enregistrées sur le registre d'enquête :

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête durant cette permanence ni même durant la durée totale de l'enquête publique.

**Ce même jour, lundi 23 février 2026 à 17h00, plus personne ne désirant rencontrer le commissaire enquêteur, j'ai procédé à la clôture du registre d'enquête et mis fin à la mise à disposition du dossier d'enquête au public.**

▪ **3.3 Déroulement de l'enquête :**

L'enquête s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du 09 au 23 février 2026 inclus, le siège de l'enquête a été fixé aux services techniques municipaux et d'agglomération, 5 rue La Fayette, à La Roche-sur-Yon.

**La collectivité a mis en œuvre toutes les dispositions relatives à la lutte contre la pandémie de la COVID 19 et a ainsi permis le déroulement de l'enquête dans le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de La Roche-sur-Yon, site de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Elles pouvaient également être adressées par écrit à M. le Commissaire Enquêteur de la procédure de classements/déclassements, Hôtel de Ville et d'Agglomération, Place du Théâtre, B.P. 829, 85021 La Roche-sur-Yon cedex ou par mail à [enguetedomaniante@larochesuryon.fr](mailto:enguetedomaniante@larochesuryon.fr) en spécifiant "enquête publique" en objet du message.

***Pendant cette enquête et plus particulièrement lors de ses permanences, le Commissaire Enquêteur a reçu toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission, par la personne en charge du dossier au service Urbanisme et Planification de la Ville et de l'agglomération en la personne de Mme Isabelle BARON.***

▪ **3.4 Information du public, publicité et affichages :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sur support papier est resté à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, 5 Rue LAFAYETTE. Il était également consultable sur le site internet <http://www.larochesuryon.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du Maire de La Roche-sur-Yon n° 2025\_Ville\_2234 en date du 17 décembre 2025 est resté affiché à l'extérieur du siège de l'enquête, à la mairie annexe de St André d'Ornay, de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et sur le site de l'Impasse des Transports, du 09 février au 23 février 2026 inclus. Cet avis au public a donc été affiché sur le site concerné, ce qui a

pu être vérifié par le commissaire enquêteur lors de sa visite du 20 janvier 2026 en présence de Mme BARON.

Un certificat attestant cet affichage a, par ailleurs, été établi le 24 février 2026 et signé par le Maire de La Roche Sur Yon.

Un avis d'enquête publique a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France dans son édition du 19 janvier 2026. Cet avis a été également mis en ligne sur le site internet de la collectivité le 19 janvier 2026.

Le Maire de La Roche-sur-Yon a adressé le 19 décembre 2025 un courrier à tous les riverains et propriétaires concernés par cette modification de domanialité pour les informer de l'objet et des dates de cette enquête publique. Ce courrier a été adressé en recommandé avec accusé de réception. Il en est un exemplaire en annexe au présent rapport.

### ▪ **3.5 Accueil du public :**

Au cours des deux permanences, le Commissaire Enquêteur n'a reçu aucune personne. Aucune observation écrite n'a été déposée sur le registre d'enquête, aucun courrier, ni courriel n'ont été adressés au Commissaire Enquêteur. La mobilisation du public pour cette enquête a été extrêmement faible, voire nulle.

Les classements et déclassements sont, pour la plupart d'entre eux, des régularisations de domanialité et ne déplacent que très peu de public en dehors des riverains éventuellement concernés.

La salle mise à disposition pour la réception du public est demeurée accessible aux personnes à mobilité réduite.

### ▪ **3.6 Clôture de l'enquête :**

Le lundi 23 février 2026 à 17h00, terme officiel de l'enquête, conformément à l'article 6 de l'arrêté de Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon n° 2025\_Ville\_2234 en date du 17 décembre 2025, le commissaire enquêteur a procédé à la clôture de l'enquête et du registre d'enquête.

Suivant les dispositions de l'article R141-9 du Code de la Voirie Routière, et de l'arrêté suscité, le commissaire enquêteur a remis dans les délais impartis, son rapport, ses conclusions et avis, le registre d'enquête, les annexes, à Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon (représenté par Mme Isabelle BARON, en charge de l'enquête), lors d'un rendez-vous en mairie le 25 février 2026 à 14h30

**Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières, ni sur la forme (respect des règles administratives et conditions de mise à disposition des documents) ni sur le fond (tenue des échanges, qualité des interventions, relations avec le maître d'ouvrage).**

## ➤ **4.OBSERVATIONS ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

### ▪ **4.1-Observations du Commissaire Enquêteur concernant le dossier :**

Pour l'opération de déclassement du domaine public et le projet de cession, la présentation du contexte qui justifie la demande, le plan de situation, la surface de l'espace concerné, les photographies aériennes et le projet de découpage foncier, constituent un dossier suffisamment détaillé pour une bonne compréhension par le public, des enjeux et conséquences du déclassement du domaine public.

Les annexes jointes au dossier (délibérations, arrêtés, avis d'enquête, courriers des demandeurs, courriers d'information aux riverains, annonces légales) apportent toutes les précisions utiles sur la procédure engagée par la collectivité (commune de La Roche-sur-Yon).

▪ **4.2-Observations du Public :**

**4.2.1-Observations verbales :**

Aucune observation verbale n'a été entendue lors des deux permanences et sur la durée totale de l'enquête.

*-Commentaires et analyse du commissaire enquêteur :*

*Une démarche des riverains sur la gestion du stationnement dans ce secteur aurait été attendue, il est à noter que les stationnements existants seront améliorés dans le cadre de l'opération immobilière projetée. Les stationnements irréguliers devraient être supprimés rendant ainsi la voirie à sa destination première de desserte des entreprises.*

**4.2.2-Observations inscrites sur les registres d'enquête :**

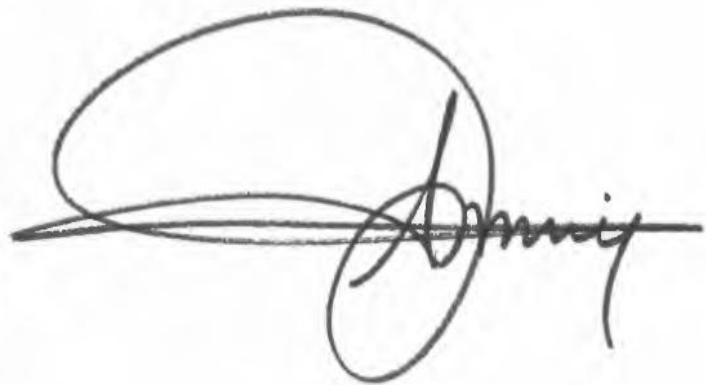
Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête

**4.2.3 Analyse du commissaire enquêteur sur les interventions du public :**

-Globalement, personne ne s'est dérangé pour cette enquête et on peut le regretter. On note souvent, dans ce type d'enquête, que les intervenants posent des questions sur des sujets proches concernant des projets d'urbanisme dont ils ont entendu parler. Ils ont du mal à comprendre que le sujet de l'enquête est extrêmement précis et que les autres sujets qui les préoccupent, ne puissent être abordés avec le commissaire-enquêteur.

**Je demande à la collectivité de porter une attention particulière à l'information préalable des riverains et des propriétaires des véhicules en stationnement illicite avant le démarrage des travaux de voirie et sur le sujet important du stationnement durant la période de chantier tant pour les quelques riverains que pour visiteurs et clients des entreprises.**

Fait à L'Île d'Olonne, le 25 février 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rémi Abriol', with a large, stylized initial 'R' and a horizontal line extending to the left.

Rémi ABRIOL, Commissaire Enquêteur

➤ **5.LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE.**

<b>Projets de déclassement relatif à des modifications de domanialité</b>			
<b>Désignation Pièces</b>	<b>Numéro</b>	<b>Date émission</b>	<b>Nombre de pages</b>
<b>1-Registre d'Enquête Publique</b>	1.	02/2026	23
<b>2-Documents annexés au registre d'enquête</b>	2		
-Notice explicative	3	01/2026	7 +annexes
- déclassement d'une partie du domaine public préalablement à son aliénation Impasse des Transport.			
Délibérations du conseil municipal de La Roche-sur-Yon		09/12/2025	5
Arrêté du Maire de La Roche-sur-Yon		17/12/2025	3
Avis d'Enquête Publique		01/2026	1
Courriers adressés aux riverains par la ville de La Roche-sur-Yon		18/12/2025	7
Avis d'Enquête et son affichage sur le site : <a href="http://www.larochesuryon.fr/">http://www.larochesuryon.fr/</a>		02/2025/	1
Avis d'Enquête Publique Ouest France		19/01/2025	1

## Seconde Partie : Conclusions et avis motivés

### 1-Déclassement partiel du domaine public en vue d'aliénation :

#### Impasse des Transports :

Par délibération du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique pour le déclassement partiel d'une portion du domaine public Impasse des Transports, dans la zone Acti-Sud.

Par arrêté municipal n°2025\_Ville\_2234 en date du 17 décembre 2025, Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les éléments suivants :

La palette de retournement située impasse des Transports fait l'objet de stationnements abusifs empêchant le retournement des poids lourds, gênant la voie d'accès au domaine ferroviaire ainsi que l'accès aux canalisations d'assainissement pour leur entretien. Des problèmes d'insalubrité, de nuisances sonores, de raccordements illicites aux réseaux d'énergie ainsi que des rejets hors réseaux provoquant des pollutions ont également été relevés.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, la Ville envisage le réaménagement de la voirie. Le projet prévoit la suppression de la palette de retournement existante et la création d'une nouvelle palette positionnée au milieu de l'impasse, à hauteur des entrées de l'ESAT et de Vendée Matériaux, accompagnée d'une réduction de la largeur de la voirie. Cette nouvelle configuration permettra de supprimer les possibilités de stationnements abusifs, d'améliorer le fonctionnement de l'impasse, et permettre l'accès des services (dont la SNCF) pour l'entretien des espaces publics et des réseaux de transports d'effluents.

La SCI LE BON (Adapei-Aria), impactée par les nuisances constatées, propose d'acquérir une partie de l'emprise correspondant à l'ancienne palette de retournement lui permettant de réorganiser son stationnement et sécuriser son établissement par l'installation d'une clôture.

En contrepartie, la SCI LE BON (Adapei-Aria) cédera à la Ville une emprise foncière permettant la réalisation de la nouvelle palette de retournement. Cette opération foncière est envisagée sous la forme d'un échange sans soulte des parcelles.

#### Impasse des Transports (zone Acti-Sud) à La Roche sur Yon ;

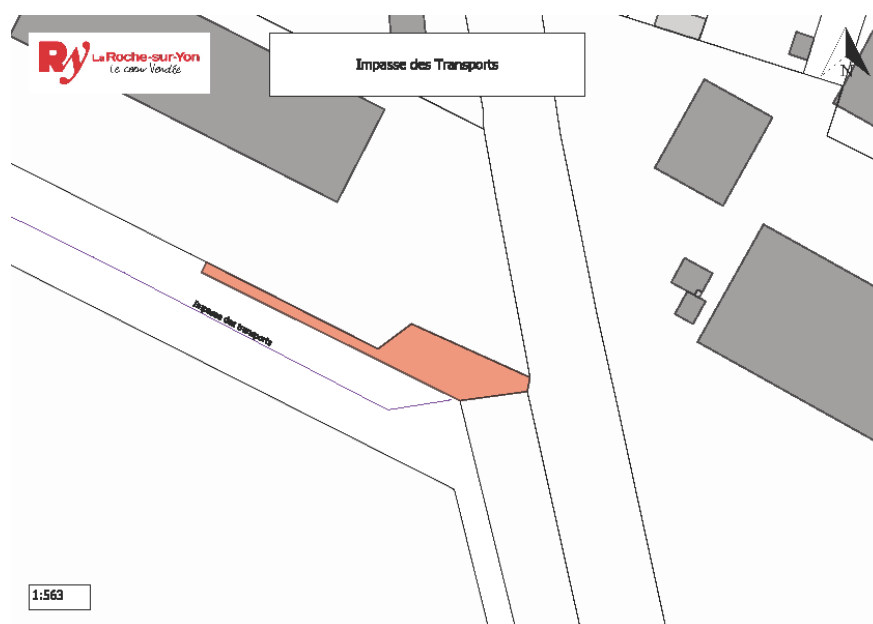
#### Plan de situation



## Plan de localisation



## Extrait cadastral



La surface exacte qui sera cédée sera établie par un géomètre. Cette possible cession a fait l'objet d'une estimation des services fiscaux (France Domaine) et un accord sur le prix est intervenu entre le demandeur et la ville

### ■ **2-Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur :**

#### **.1 Sur les observations du public :**

Pour cette enquête publique, extrêmement peu de personnes se sont manifestées, au cours de mes permanences, et durant la mise à disposition du registre. Ce type d'enquête, d'une manière générale et constante, intéresse peu les administrés qui ne sont pas directement impliqués dans le projet. Il s'agit d'une procédure administrative et peu connue du grand public, ceci explique en grande partie la fréquentation très modeste voire nulle de l'enquête. La procédure s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et n'appelle aucune observation de ma part.

## **-2 Sur l'information du public :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sur support papier est resté à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération au siège de l'enquête. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur le site internet <http://www.larochesuryon.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du Maire de La Roche-sur-Yon n° 2025\_Ville\_2234 en date du 17 décembre 2025 est resté affiché à l'extérieur du siège de l'enquête, à la mairie annexe de St André d'Ornay, à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et sur le site de l'Impasse des Transports, du 09 février au 23 février 2026 inclus. Cet avis au public a également été affiché sur le site concerné, ce qui a pu être vérifié par le commissaire enquêteur lors de sa visite du 20 janvier 2026 en présence de Mme BARON.

Un certificat attestant cet affichage a, par ailleurs, été établi le 24 février 2026 et signé par le Maire de La Roche Sur Yon.

## **3-Formulation de l'avis :**

### **En conséquence et considérant :**

- Que le dossier est complet et suffisamment détaillé pour une bonne compréhension par le public.
- Que l'enquête publique sur le projet de déclassement préalable à l'aliénation d'une portion de domaine public communal Impasse des Transports s'est déroulée conformément aux dispositions des articles R141-4 à 141-9 du code de la voirie routière.
- Qu'aucune administration, ni aucune association, ne se sont opposées au projet, avant et pendant l'enquête.
- Qu'aucune personne ne s'est manifestée pour connaître mieux le projet immobilier et surtout comprendre les enjeux de stationnement notamment durant la phase de chantier.
- Que la collectivité répond ainsi favorablement à la demande légitime formulée par les riverains pour faciliter la circulation et les manœuvres des usagers et des poids lourds et éviter le stationnement anarchique et gênant.
- Que les limites de domanialité seront ainsi régularisées et rationalisées pour la collectivité.
- Que la collectivité met ainsi en cohérence son domaine avec l'usage public de la voirie
- Que ce projet de déclassement du domaine public communal, s'inscrit dans une démarche d'aménagement d'intérêt général pour la collectivité.
- Qu'enfin, ce déclassement n'impactera pas le budget communal puisqu'il s'agit d'un échange de terrains sans soulte et générera des économies d'entretien souvent difficile dans ces secteurs

**Recommandation :**

Au regard du plan de projet relocalisant les places de stationnement public et de la présence de véhicules « ventouses »

**Je demande à la collectivité de porter une attention particulière à l'information préalable des riverains et des propriétaires des véhicules en stationnement illicite avant le démarrage des travaux de voirie et sur le sujet important du stationnement durant la période de chantier tant pour les quelques riverains que pour les visiteurs et clients des entreprises.**

➤ **-En conclusion :**

Considérant les éléments développés ci-dessus, l'absence d'inconvénients dans une analyse bilantielle, j'émet un "**AVIS FAVORABLE**" sans réserve au projet de **déclassement** d'une portion de domaine public communal préalable à son aliénation sous forme d'échange sans soulte de deux parcelles restant à identifier, situées Impasse des Transports, en zone Acti-Sud à La Roche sur Yon.

**Fait à L'Île d'Olonne le 25 février 2026**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rémi Abriol', with a large, stylized initial 'R'.

**Rémi ABRIOL, Commissaire Enquêteur**

## ANNEXES

### 1-Arrêté du maire organisant l'enquête :



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 085-218601914-20251217-2025\_VILLE\_2234-AR

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

PLACE DU THÉÂTRE

85000 LA ROCHE-SUR-YON

**ARRETE N° 2025\_Ville\_2234**

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR UN PROJET DE MODIFICATION DE DOMANIALITE  
ET DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

**LE MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU les dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3, L.141-5 et R.141-4 et suivants,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU la liste des commissaires-enquêteurs publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée,

VU la délibération n° 9 du 2 février 2023 donnant délégation au Maire de La Roche-sur-Yon pour les attributions dans différents domaines (finances, marchés publics, aménagement, habitat, urbanisme, administration générale) en application de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 23-0175 du 9 février 2023 donnant délégation à Monsieur Pierre LEFEBVRE, adjoint, pour les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, des bâtiments publics, de l'espace rural et de la commission sécurité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Roche-sur-Yon du 9 décembre 2025 approuvant le lancement de l'enquête publique préalablement au déclassement du domaine public,

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et durée de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement partiel du domaine public viaire, en vue d'allévation, impasse des Transports.

L'enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 (date et heure d'ouverture de l'enquête) au 23 février 2026 inclus à 17h00 (date et heure légale française de clôture de l'enquête).

**Article 2 : Personne responsable du projet**

Il s'agit de Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon.

**Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur**

Monsieur Rémi ABRIOL, retraité de la fonction publique, inscrit sur la liste d'aptitude 2025, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire, par le présent arrêté.

**Article 4 : Publicité de l'enquête**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public sera publié dans un journal local habilité à recevoir les annonces légales, sur le site Internet <http://www.larochesuryon.fr>, aux services techniques et administratifs de la Ville ainsi que sur les lieux faisant l'objet de la modifications de domanialité.

Les avis publiés dans la presse seront annexés au dossier de l'enquête publique avant l'ouverture de celle-ci.

L'intégralité du dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sur le site Internet de la collectivité pendant la durée de l'enquête.

**Article 5 : Déroulement de l'enquête**

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, pendant 15 jours consécutifs du 9 février 2026 à 9h00 au 23 février 2026 à 17h00 inclus, aux heures d'ouverture du public.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation des dossiers soumis à l'enquête en version numérique.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par mail à l'adresse [enquetedomianialite@larochesuryon.fr](mailto:enquetedomianialite@larochesuryon.fr) ou par écrit à :

Monsieur le Commissaire-enquêteur - modification de domanialité  
Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement  
Place du Théâtre  
B.P. 829  
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et mails est fixée au 23 février 2026 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Les courriers ou courriels reçus après la fin de l'enquête et qui de ce fait n'ont pas pu être mis à la disposition du public, ne seront pas pris en compte par le commissaire-enquêteur. La liste en est cependant dressée et jointe au rapport.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public au siège de l'enquête 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, les :

- Lundi 9 février 2026, de 9h00 à 12h00
- Lundi 23 février 2026 de 14h00 à 17h00

**Article 6 : Clôture de l'enquête**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 7 : Rapport et conclusions**

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : <http://www.larochesuryon.fr/>

**Article 8 : Approbation**

Le projet de modification de domanialité sera approuvé par le Conseil Municipal, en tenant compte éventuellement des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

**Article 9 : Informations**

Des informations concernant le dossier pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, au 02 51 47 47 34, **uniquement** pendant toute la durée de l'enquête. En dehors de cette période, aucun élément ne pourra être communiqué.

**Article 10 :**

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur Rémi ABRIOL, commissaire enquêteur

Fait à La Roche-sur-Yon, le 17/12/2025

Signé numériquement le 17/12/2025

par LEFEBVRE Pierre

Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité



## 2. Avis d'enquête :



# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **MODIFICATION DE DOMANIALITE PROJET DE DECLASSEMENT COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON**

Par arrêté n° 2025\_Ville\_2234 du 17 décembre 2025, Monsieur le Maire de LA ROCHE-SUR-YON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se tiendra du 9 février 2026 à 9 h 00 au 23 février 2026 inclus à 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services techniques, 5 rue Lafayette, siège de l'enquête.

Cette enquête publique porte sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'allévation, impasse des Transports.

A cet effet, Monsieur Rémi ABRICOL est désigné comme commissaire-enquêteur et recevra en personne les observations du public, les :

Lundi 9 février 2026	De 9 h 00 à 12 h 00	5 rue Lafayette, La Roche-sur-Yon
Lundi 23 février 2026	De 14 h 00 à 17 h 00	

Le dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de l'enquête publique, pendant 15 jours consécutifs aux heures d'ouverture du public, du 9 au 23 février 2026 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, par courriel à [enquetedomanialite@larochesuryon.fr](mailto:enquetedomanialite@larochesuryon.fr) ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

- Monsieur le commissaire-enquêteur – modification domanialité
- Hôtel de Ville et d'Agglomération
- Place du Théâtre
- Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement
- B.P. 829
- 85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 23 février 2026 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette et sur le site internet de la collectivité <http://www.larochesuryon.fr>

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur ce site dans les meilleurs délais.

Des informations concernant ce dossier pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, **uniquement** pendant la durée de l'enquête.

Dès réception, le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ces documents seront également consultables sur le site <http://www.larochesuryon.fr>

Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Luc BOUARD  
Maire de La Roche-sur-Yon

### **3.Certificat d'affichage :**



Département de la VENDEE

Commune de la ROCHE SUR YON

#### - CERTIFICAT D'AFFICHAGE -

Je soussigné, Luc BOUARD, Maire de la Roche-sur-Yon,

CERTIFIE :

1°) avoir fait afficher l'avis d'enquête publique pour un projet de modification de domanialité dans le cadre réservé aux publications officielles :

- Hôtel de Ville, Place du Théâtre
- Services techniques, 5 rue Lafayette
- Mairie annexe de Saint André d'Ornay

2°) avoir fait afficher, du 13 janvier 2026 au 23 février 2026 inclus, cet avis d'enquête publique sur le lieu principal impacté, à savoir :

- Impasse des Transports

Fait à La Roche-sur-Yon, le 23/02/2026

Signé numériquement le 23/02/2026

par LEFEBVRE Pierre

Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lefebvre', written over a faint circular stamp.

#### 4- Documents photographiques des lieux d'affichage :



## 5-Parution sur le site internet de la collectivité :

The screenshot shows the top part of a website. On the left is the 'Ry' logo. In the center is a search bar with the text 'Que recherchez-vous ?' and a magnifying glass icon. Below the search bar is a breadcrumb trail: 'Accueil > À la une > En bref > Modifications de domanialité'. Underneath is the text 'ESPACE PUBLIC' in red. The main title 'MODIFICATIONS DE DOMANIALITÉ' is in large, bold, black letters. Below the title is a red circle with a white clock icon and the date '15 janvier 2026'. On the far left, there is a vertical red bar with the text 'ACCÈS RAPIDES' and a small icon.

La Ville de La Roche-sur-Yon procède à des modifications de domanialité et ouvre une enquête publique du 9 au 23 février.

The screenshot shows the top part of a website. It features a breadcrumb trail: 'Accueil > À la une > En bref > Avis d'enquête publique : modification de domanialité'. Below this is 'ESPACE PUBLIC' in red. The main title 'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : MODIFICATION DE DOMANIALITÉ' is in large, bold, black letters. Below the title is a red circle with a white clock icon and the date '09 février 2026'.

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public sur la commune de La Roche-sur-Yon se déroule du 9 au 23 février 2026.

Par arrêté n° 2025\_Ville\_2234 du 17 décembre 2025, monsieur le maire de La Roche-sur-Yon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se tiendra du 9 février à 9 h au 23 février à 17 h, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, 4, rue Georges-Clemenceau à La Roche-sur-Yon.

Cette enquête publique porte sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'aliénation, impasse des Transports.

À cet effet, monsieur Rémi Abricot est désigné comme commissaire-enquêteur et recevra en personne les observations du public à l'Hôtel de Ville Agglomération, 4, rue Georges-Clemenceau à La Roche-sur-Yon, les :

- lundi 9 février, de 9 h à 12 h ;
- lundi 23 février, de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées, jusqu'au 23 février 2026 à 17 h par courrier électronique à [enquetedomanialite@larochesuryon.fr](mailto:enquetedomanialite@larochesuryon.fr) en spécifiant « enquête publique » en objet du message ou sur le registre d'enquête déposé à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, 4, rue Georges-Clemenceau. Elles peuvent être également adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur – modification de domanialité – Hôtel de Ville et d'Agglomération – Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement – BP 829 – 85021 La Roche-sur-Yon Cedex.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Agglomération. Il est également consultable [en ligne](#).

Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil municipal en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Sur nos réseaux      



## 7-Extrait de la demande du riverain:



### Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2025

#### Objet de l'extrait : Echange de parcelle avec la commune de La Roche sur Yon

Le Conseil d'administration s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 17h00 au siège de l'Adapei-Aria de Vendée à Moulleron-le-Captif. La convocation a été adressée aux membres du CA par mail en date du 18 septembre 2025.

A 17h00, Mr BLANCHARD, Président, ouvre la séance.

#### 15. Echange de parcelle avec la commune de La Roche sur Yon. – Loïc LAHALLE, DO

**Etablissement / lieu / propriétaire :** Esat Coty / Site Transports / SCI Le Bon

**Objet :**

- Le fond de l'impasse des transports en régulièrement squatté par des gens du voyage, le compteur EDF de l'ESAT vandalisé. Des plaintes de l'ESAT et du voisinage remontent à la mairie de la Roche
- La mairie propose de déplacer la raquette de retournement des camions située en fond d'impasse juste devant l'ESAT et de nous donner le terrain libéré (~284 m<sup>2</sup>). La SCI devra céder en contrepartie une petite bande de terrain pour permettre le retournement des camions (~121 m<sup>2</sup>)
- Frais pour la SCI : frais de notaire, déplacement des clôtures
- Le Conseil d'Administration doit autoriser cet échange de terrain par la SCI LE BON



Le CA autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'échange de parcelles avec La Roche sur Yon.

Pour extrait de PV,  
le 13 octobre 2025.

Le Président  
Pierre BLANCHARD

La Secrétaire  
Thérèse VENDET

## 8-Courrier type adressé aux riverains par la ville :



Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement  
Service Planification et Politique Foncière  
Affaire suivie par Isabelle BARON  
Tél. 02 51 47 47 34  
Objet : Procédure d'enquête publique  
Courrier recommandé avec AR

La Roche-sur-Yon, le

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal n°2025\_Ville\_2234 du 17 décembre 2025, j'ai prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement partiel d'une portion de voirie, en vue d'allévation, Impasse des Transports.

Cette enquête se tiendra du 9 février 2026 à 9 h 00 au 23 février 2026 inclus à 17 h 00. Le commissaire enquêteur recevra les :

Lundi 9 février 2026	De 9 h 00 à 12 h 00	5 rue Lafayette 85000 LA ROCHE SUR YON
Lundi 23 février 2026	De 14 h 00 à 17 h 00	

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public 5 rue Lafayette. Il sera également consultable sur le site Internet de la collectivité : (<http://www.larochesuryon.fr/>) à partir de la date d'ouverture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Isabelle BARON, responsable des affaires immobilières et foncières du service Planification et Politique Foncière, uniquement pendant la durée de l'enquête.

Les remarques seront consignées dans un registre ou pourront être envoyées par courrier à l'adresse [enquetedomanialite@larochesuryon.fr](mailto:enquetedomanialite@larochesuryon.fr), ou par courrier jusqu'au 23 février 2026 à 17 h 00 à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-enquêteur - modification de domanialité  
Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Direction Aménagement, Urbanisme, Habitat, Hébergement  
Place du Théâtre  
B.P. 829  
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête, 5 rue Lafayette, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur Internet "<http://www.larochesuryon.fr/>".

Le dossier sera approuvé par délibération du Conseil Municipal à l'issue de la procédure.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signé numériquement le 19/12/2025

par LEFEBVRE Pierre

Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux bâtiments publics, l'espace rural et la commission de sécurité